

Octobre 2006



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PRODUITS

GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LE THÉ

Dix-septième session

Nairobi (Kenya), 29 novembre – 1^{er} décembre 2006

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS

Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 - 5
II. INITIATIVE MONDIALE POUR LA GESTION DES PESTICIDES DANS LE THÉ	6 - 9
III. SYSTÈME MONDIAL D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS	10
IV. SYNTHÈSE	11 - 12

I. INTRODUCTION

1. L'harmonisation des limites maximales de résidus (LMR) dans le thé fait partie des points inscrits de manière périodique à l'ordre du jour des travaux du Groupe intergouvernemental sur le thé, depuis que ce dernier, à sa treizième session, s'est inquiété des concentrations de résidus dans le thé et de leurs possibles effets sur la consommation de thé. Le Groupe avait donc recommandé d'envisager une initiative prévoyant une étroite coopération entre les producteurs, les négociants, les comités, les associations et les autres organisations du secteur du thé.
2. Il est généralement admis que le haut degré de complexité des règlements internationaux concernant les pesticides pour le thé pose des problèmes de respect de la législation dans certains pays, ce qui perturbe le commerce mondial du thé. Le but serait, à l'échelle mondiale, d'harmoniser la législation dans tous les pays. On s'accorde également à reconnaître que, bien que le thé soit consommé en infusion, la réglementation s'applique aux produits sous la forme dans laquelle ils sont commercialisés. Enfin, nul ne peut ignorer que la solution que l'on trouvera à cet épique problème risque de ne pas donner satisfaction à toutes les parties.
3. À sa seizième session, le Groupe est convenu de la nécessité d'une coopération entre les producteurs et les importateurs pour obtenir les données requises et relever les défis que posent les dispositions en matière de LMR récemment introduites dans les grands pays importateurs. À cet effet, le Groupe a reconnu et soutenu les efforts considérables déployés par les pays producteurs pour préparer et rassembler les données sur les LMR à soumettre à une consultation d'experts; et l'initiative mondiale pour la gestion des pesticides dans le thé, destinée à permettre aux pays consommateurs d'harmoniser l'approche des législateurs concernant les LMR pour le thé.
4. Le Groupe a recommandé que l'Inde et le Royaume-Uni assurent la coprésidence du Groupe de travail chargé de coordonner, d'établir les priorités et d'accélérer la présentation, au nom des opérateurs du secteur, de LMR de pesticides pour le thé. Il a recommandé en outre qu'une réunion de producteurs, qui serait coordonnée par l'Inde, ait lieu à l'automne 2005 et soit suivie d'une consultation d'experts qui serait organisée avec l'aide du secrétariat et qui rassemblerait l'ensemble des parties prenantes, ainsi que le Codex Alimentarius, la Commission européenne et d'autres organismes de normalisation.
5. Depuis, l'Inde et le Royaume-Uni ont coordonné toute une série d'activités destinées à atteindre les objectifs énoncés à la dernière session; il est rendu compte ci-après de l'état d'avancement de ces activités.

II. INITIATIVE MONDIALE POUR LA GESTION DES PESTICIDES DANS LE THÉ

6. Des difficultés considérables, liées à la complexité de la législation, compliquent le travail entrepris par la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides pour recommander des LMR de pesticides au Codex Alimentarius. C'est donc une approche par étapes qui a été suivie, dans le cadre d'une série de réunions rassemblant un grand nombre de parties intéressées.
7. C'est l'Inde qui a donné la première impulsion, en accueillant une réunion des pays producteurs à Calcutta (30 septembre – 1^{er} octobre 2005). Il s'agissait d'examiner les problèmes causés par les organismes nuisibles (dans leur acceptation la plus large) dans les plantations de chacun des pays et de comparer les méthodes de lutte employées. Cela a donné lieu à un vaste débat sur les moyens de lutte et à l'établissement d'une première sélection acceptable de pesticides employés contre les organismes nuisibles du thé. La réunion a bénéficié d'une forte participation et des contributions d'un certain nombre de pays. Ceux qui voulaient intervenir, mais ne pouvaient assister à la réunion, ont soumis leur contribution par écrit.

8. La deuxième étape a consisté à élargir le débat sur les exigences des pays producteurs en matière de lutte contre les organismes nuisibles du thé à un plus grand nombre de parties intéressées, appartenant à des pays producteurs, à des pays importateurs et consommateurs, à la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides et au Codex Alimentarius. Une réunion a été organisée à cet effet à Rome, les 6 et 7 décembre 2005, à l'invitation du Secrétariat de la FAO. La réunion, organisée avec l'aide du Royaume-Uni, a rassemblé un grand nombre de participants et a permis de préparer un plan de travail (détails à l'Annexe 1).

9. Les représentants du secteur du thé des pays producteurs et des pays importateurs et consommateurs se concentrent depuis sur le contenu du plan de travail. L'Inde et le Royaume-Uni assurent de concert la coordination de ces activités. Les résultats obtenus à ce jour seront présentés au Groupe intergouvernemental sur le thé à sa dix-septième session.

III. SYSTÈME MONDIAL D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS

10. Il a été jugé nécessaire d'instaurer des relais de communication efficaces entre les divers groupes à composition internationale. Un système mondial d'échange d'informations a été mis en place à titre expérimental par le Royaume-Uni, avec l'aide du Secrétariat de la FAO. Il est encore peu utilisé, mais pourrait néanmoins s'avérer utile lorsqu'il sera devenu urgent d'échanger des données et d'élaborer des documents.

IV. SYNTHÈSE

11. À sa seizième session, le Groupe intergouvernemental sur le thé a recommandé d'organiser deux réunions, à savoir une réunion avec les pays producteurs, suivie d'une consultation d'experts qui serait accueillie par le Secrétariat de la FAO. Les deux réunions ont eu lieu, la première avec le concours de l'Inde, à Calcutta (30 septembre – 1^{er} octobre 2005), et la seconde avec l'aide du Royaume-Uni, au Secrétariat de la FAO à Rome (6 et 7 décembre 2005).

12. Le Plan d'action décidé lors de la seconde réunion est en cours d'élaboration, et un rapport de situation sera présenté à la dix-septième session.

Annexe 1

GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LE THÉ
DISCUSSION INFORMELLE SUR LES LIMITES MAXIMALES DE
RÉSIDUS DANS LE THÉ
Rome (Italie), 6 – 7 décembre 2005

Résolutions adoptées

OBJECTIF: Les participants ont souscrit à l'objectif commun de procéder à l'**harmonisation** mondiale des limites maximales de résidus (LMR) dans le thé.

Moyens:

Une structure bien définie pour l'échange d'informations à différents niveaux (par exemple, entre gouvernements). Un site web sera créé à cet effet, sous la responsabilité du secrétariat du Groupe intergouvernemental sur le thé. Cette initiative s'intitule « Système mondial d'échange d'informations ».

Responsables: Andrew Scott / Kaison Chang

Activités:

1. Dans l'immédiat, il convient de dresser une liste des organismes nuisibles et des maladies, accompagnés des pesticides correspondants¹ (le terme de pesticides renvoyant aux produits appliqués par les pays producteurs).

Un modèle sera distribué à tous les pays producteurs participant au Groupe de travail sur les pesticides du Groupe intergouvernemental sur le thé de la FAO, dans un délai de 12 mois.

Responsables: T.C. Chaudhuri / Comité européen du thé / M.T. Ziyad Mohamed

2. Soumettre la liste à un processus d'évaluation (notamment des aspects: législatif², technique² et économique² [macro]) de façon à repérer les lacunes et les priorités, et à définir les mesures à prendre au niveau des différentes parties intéressées.

La première étape sera achevée dans un délai de 12 mois:

- Première version de l'évaluation des pesticides
- Publication de l'échéancier des activités

Responsables: T.C. Chaudhuri / Comité européen du thé / M.T. Ziyad Mohamed

3. Compte tenu de la précédente décision du Groupe intergouvernemental et des activités en cours concernant la présentation de données au Codex, vérifier la validité des dispositions énoncées plus haut par rapport à toutes les activités en cours de réalisation par les diverses parties intéressées.

Responsables: T.C. Chaudhuri / Comité européen du thé / M.T. Ziyad Mohamed

4. Faire rapport au Groupe intergouvernemental sur le thé.

Responsables: T.C. Chaudhuri / Andrew Scott

5. Tout cela participe d'une démarche continue visant à établir une liste commune ayant fait l'objet d'un accord pour faciliter l'**harmonisation**.

¹ Le terme de pesticides recouvre toutes les substances chimiques utilisées pour lutter contre les organismes nuisibles, les maladies, les plantes adventices, etc.

² À définir.